

Encaissement et réaffectations des subventions pour la mise en valeur du patrimoine du centre ancien

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans son programme d'aménagement urbain, et plus précisément de «revitalisation du centre-ville», la Ville de Besançon a décidé de procéder à la mise en valeur du patrimoine du centre ancien. Les interventions consisteront à ravalier les façades et à mettre en valeur certains édifices, tels que :

- l'Eglise Saint-Maurice,
- l'Eglise Notre Dame,
- l'Hôtel de Ville,
- l'Eglise Saint-Pierre,

ainsi que les fontaines :

- Saint-Quentin (Place Victor Hugo),
- Jean Cornet,
- Bacchus.

Le Conseil Municipal du 4 novembre 1996 autorisait M. le Maire à signer une convention avec la Région de Franche-Comté concernant le programme d'aménagement urbain, et à solliciter les subventions s'y rapportant.

Seule la restauration des 3 fontaines a été retenue par la Région qui, en date du 25 novembre 1996, a accordé une subvention globale de 400 000 F (sur une dépense estimée à 1 000 000 F TTC).

Le Conseil Municipal est invité à :

- solliciter la participation financière des éventuels partenaires et autoriser M. le Maire à signer toutes conventions afférentes à ces subventions,

- inscrire au budget le montant des participations de la Région, du Département et de tous les partenaires :

- en recettes au chapitre 90.653.1322- 1323-13200- 82017.33000,

- et en dépenses, pour la réalisation des travaux, au chapitre 90.653.2313.82017. 33000,

- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

M. LE MAIRE : On avait proposé 3 églises et l'hôtel de ville mais la Région n'a retenu que les fontaines. Nous sommes reconnaissants à la Région d'avoir pris ces 3 fontaines partiellement à son compte et nous espérons que le temps aidant, on pourra réajuster tout cela un jour ou l'autre.

M. BONNET : Monsieur le Maire, je profite de ce point dans la mesure où vous avez évoqué tout à l'heure votre espoir d'obtenir un accès à la Citadelle pour vous rappeler l'état de la Porte Noire et le fait que vous aviez dit que tant qu'il n'y avait pas d'accès à la Citadelle modifié, la Porte Noire était oubliée.

M. LE MAIRE : Oui, tout à fait.

M. BONNET : Je vous la rappelle.

M. LE MAIRE : Vous pourrez me la rappeler tant que vous voulez. Je suis également têtu, je ne changerai pas d'avis. On refera la Porte Noire lorsque les voitures, les bus, etc. éviteront de passer dessous. Mais le dossier avance et peut-être un jour serez-vous satisfait.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, il y a un embellissement considérable de notre ville grâce au ravalement des façades des édifices publics. Par contre, dans le même temps on observe la prolifération des tags dans les rues du centre-ville, tout près d'ici notamment la rue d'Anvers, la rue du Lycée et bien d'autres. Je suis horrifié par les souillures que cela maintenant engendre pratiquement sur tous les bâtiments historiques. Alors je sais que le dossier a déjà été évoqué à plusieurs reprises mais il me semble que dans ce domaine-là il faut vraiment tenter quelque chose et je ferai la suggestion suivante : au départ un nettoyage qui serait organisé par les services publics, je sais que cela coûte cher, puis une sensibilisation de tous les occupants, de tous les propriétaires car on sait très bien que lorsque les tags commencent à un endroit et ne sont pas enlevés immédiatement, c'est-à-dire dans les heures qui suivent, ils en appellent d'autres, c'est le système de la question réponse, c'est une forme de communication. Nous sommes à l'approche de l'été et c'est vrai que la découverte de certaines rues du centre-ville va tout à fait à l'encontre de ce que nous voulons faire. Véritablement, il est urgent d'agir, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Nous agissons déjà Monsieur DUVERGET puisqu'il y a une équipe spécialisée à la Ville qui enlève les tags le plus rapidement possible mais au centre-ville pour l'instant et c'est je crois une centaine de bâtiments déjà qui ont été améliorés par ce service qui est pour l'instant gratuit.

M. ANTONY : Il a fallu d'abord expérimenter un certain nombre de produits. Les services techniques ont travaillé plusieurs mois pour essayer les produits chimiques qui ôtent les tags et qui n'abîment pas les façades réhabilitées. Aujourd'hui, je pense que nos services sont opérationnels. Ils ont commencé leur intervention et c'est gratuit pour l'instant. Dans le même temps, M. le Maire a adressé un courrier aux services de police en leur signalant le début de cette action et en leur demandant de nous aider à leur façon, c'est-à-dire en pourchassant les taggeurs. Je crois que l'action est concomitante et portera ses fruits. Il est sûr aussi que dans un deuxième temps, il faudra étudier les moyens de faire participer les propriétaires à cette action de nettoyage des façades.

M. LE MAIRE : L'opération se fait déjà depuis plus de deux mois mais enfin il y a beaucoup à faire comme vous le disiez, Monsieur DUVERGET».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 1997.